

## 2. CONTEXTE REGIONAL

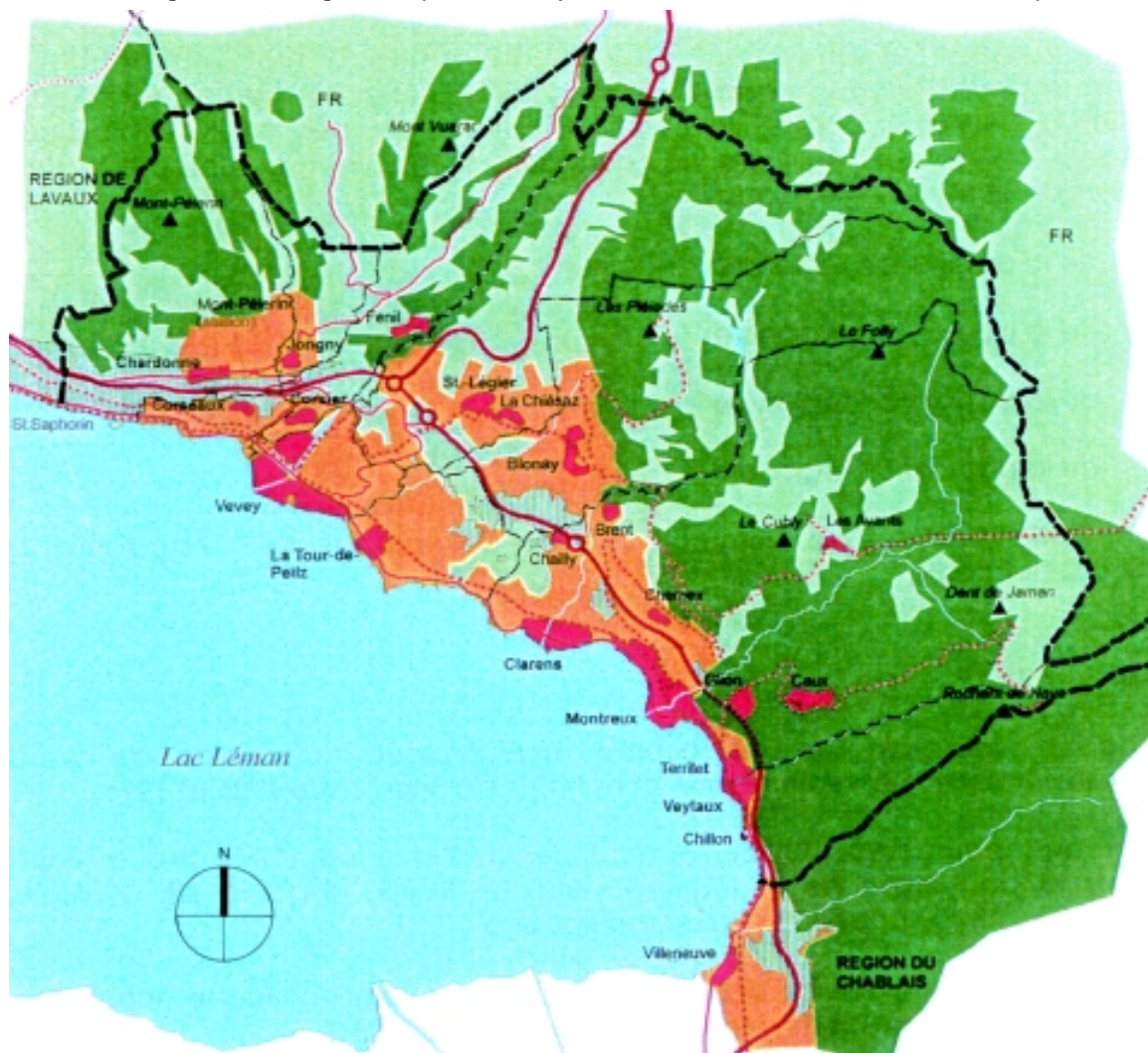
### 2.1 Organisation spatiale

La région Vevey-Montreux forme une entité bien distincte dans le contexte du bassin lémanique.

Encadrée à l'ouest par les Monts Pélerin et Vuarat et à l'est par le massif des Pléiades, du Cubly et des Rochers de Naye, la vallée de la Veveyse constitue la principale percée vers le plateau fribourgeois. L'urbanisation se concentre principalement au pied de ces reliefs, dans un triangle formé par le débouché en cône de la vallée et les 9 km de rives du lac contenus entre Chardonne et Veytaux. Ainsi comprimés entre lac et montagne, les territoires bâtis donnent au rivage un caractère très urbain.

Avec plus de 65'000 habitants répartis sur 10 communes, le district de Vevey est après Lausanne le plus peuplé du canton. Ses habitants se concentrent sur la frange riveraine notamment dans ses pôles que sont Montreux et Vevey. En revanche, dès que l'on prend un peu d'altitude, l'urbanisation se disperse dans un environnement de vergers, pâturages, vignes et surtout forêts qui représentent près de 45 % de la superficie totale du district. Les contrastes de la région sont aussi bien vécus comme "complémentarités" dans la variété de l'offre touristique que comme "multiplicités" dans la non cohabitation de certaines composantes du milieu.

Schéma d'organisation régionale (extrait du plan directeur Riviera-CORAT/GEA, 1998)



## 2.2 Objectifs régionaux

C'est en 1986 que les municipalités des 10 communes du district ont décidé de constituer un organisme régional de coordination, la CORAT (commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire). En 1996, l'étude du plan directeur régional de la région Vevey-Montreux a été lancée. En l'état actuel, une préétude<sup>1</sup> parue en juin 1997 a permis d'engager une série de réflexions sur des thèmes régionaux et a débouché sur la définition d'objectifs généraux qui forment l'ossature du plan directeur régional. Approuvés par la CORAT, ils constituent la référence à partir de laquelle la suite des travaux de planification régionale pourra être engagée.

### • **Coordination/communication**

Par la proximité et l'imbrication des communes du district, la régionalisation se fait déjà d'elle-même, malgré un manque de coordination et de concertation. L'autonomie souhaitée par chaque "petite" commune s'exprime parfois avec force, surtout par rapport aux deux centres principaux de Vevey et Montreux.

La régionalisation doit s'appuyer consensuellement sur les atouts de la région. La grande variété de ses activités économiques, touristiques, sportives ou de loisirs sont autant d'atouts sur lesquels il est possible de construire, ensemble, une seule collectivité, dans le respect des individualités qui la composent.

- **déterminer un "label commun" (nom-logo),**
- **constituer une structure politique régionale (un conseil régional),**
- **définir une charte de partenariat,**
- **s'appuyer sur les vocations régionales,**
- **favoriser la promotion interne par la communication.**

<sup>1</sup> Plan directeur Riviera - rapport de préétude. Synthèse et propositions CORAT/GEA 1997 - les textes figurant dans ce chapitre sont inspirés ou extraits de cette étude.

### • **Economie**

En quelques décennies le profil de l'économie régionale a largement évolué : les branches traditionnelles que sont l'industrie et l'hôtellerie sont en perte de vitesse tandis que le tertiaire est en augmentation. Toutefois le sévère revers subi par la branche secondaire depuis 1991 n'a pu être contrebalancé par le tertiaire. La diversification de l'économie régionale correspond à une volonté de développer des secteurs tels que les télécommunications, les médias ou les biotechnologies et de renforcer les synergies avec des activités déjà développées dans la région. La planification d'un projet d'envergure (Lémanparc) et des terrains inclus dans un pôle de développement économique cantonal sont autant d'éléments qui pourraient conforter le rôle de Blonay et St-Légier et mieux répartir les échanges dans la région.

- **proposer des mesures incitatives (exonérations, dérogations, etc.),**
- **promouvoir une diversification ciblée des activités,**
- **renforcer l'organe de promotion Promove (soutien financier et logistique),**
- **soutenir les activités locales (mesures incitatives et d'accompagnement).**

### • **Tourisme**

Activité traditionnelle de la région, l'hôtellerie est en perte de vitesse. Elle représente toutefois encore 10 % des emplois (15 % à Montreux). Plus des deux tiers des lits disponibles sont proposés par des hôtels haut de gamme. Peut-être manque-t-il dans la région un hébergement de gamme moyenne ?

Sa tradition touristique lui a permis, au fil des ans, de réaliser un tissu d'infrastructures et d'équipements de loisirs propre à répondre aux besoins les plus divers. Toutefois, le caractère privé et la multitude de ces installations empêchent leur occupation rationnelle et leur bonne disponibilité. Il n'en reste pas moins que la diversité des activités et des équipements disponibles ou facilement accessibles dans la région est exceptionnelle.

- créer un seul organisme touristique pour la région,
- définir une nouvelle offre touristique,
- élargir la palette en matière de structures d'accueil,
- améliorer la qualité de l'accueil.

- **Transports**

- Transports individuels

Les réseaux routiers sont convenablement dimensionnés pour une utilisation "courante". Aux heures de pointe, en revanche, ils sont chargés, ce d'autant que la configuration topographique ne se prête pas à des mouvements nord-sud. Les traversées de certaines localités sont mal ressenties car un important trafic y transite chaque jour. Certains dispositifs de modération se mettent en place çà et là, sans pour autant avoir envisagé le problème d'une manière plus générale.

La concertation et la coordination doivent s'engager prioritairement entre les "villes du bas", mais aussi entre "les communes du haut" afin de mieux qualifier les différents modes de transport et mieux lutter contre les nuisances issues du trafic motorisé (bruit et pollution de l'air).

- Transports publics

Les transports publics sont sous-utilisés et leurs performances pourraient être améliorées, pourtant ils occupent une place primordiale dans l'attrait de la région. De nombreuses infrastructures sont déjà en place. Il est toutefois devenu nécessaire d'en améliorer les prestations. Notamment il est devenu important de créer, à terme, un organe directeur "faîtier" qui définira la stratégie globale et conduira les mesures de mise en oeuvre.

Ajoutons que le lac est sous-exploité en matière de transports, alors qu'il pourrait contribuer efficacement à une certaine qualité de vie des riverains.

#### **Transports individuels**

- étudier une politique commune en matière de modération de trafic,

- mettre en oeuvre des parkings d'échange ou parkings-relais à proximité des centres urbains,
- favoriser l'accessibilité depuis le réseau national.

#### **Piétons/2 roues**

- définir une politique d'extension des itinéraires piétonniers et pistes cyclables.

#### **Transports publics**

- créer une communauté tarifaire,
- mettre en oeuvre une offre et des prestations complémentaires,
- créer une direction faîtière.

- **Culture-loisirs**

La région, ainsi que les régions voisines (du Bas-Valais jusqu'à Genève), offrent une palette très étendue d'équipements et de manifestations tout au long de l'année. Il est à relever que certaines d'entre-elles se superposent ou se cumulent au détriment de l'animation culturelle en général. La complémentarité entre Vevey et Montreux pourrait mieux fonctionner. L'organisation du calendrier tout comme celle de l'utilisation des équipements mis à disposition permettrait de rationaliser, voire regrouper certains investissements : une initiative qui pourrait être coordonnée par un organe régional.

Par ailleurs, tout le monde s'accorde pour dire que l'échangeur de la Veyre pourrait accueillir un équipement d'intérêt régional, voire national. Le projet Lémanparc pourrait donner une impulsion économique forte par son caractère d'instrument promotionnel potentiel.

- fonder un organisme unique de gestion des équipements culturels et de loisirs,
- créer un agenda culturel régional,
- définir une offre culturelle et améliorer l'offre de loisirs pour les jeunes,
- créer un système de billetterie unique,

- **préconiser la mise en oeuvre du projet Lémanparc,**
- **définir une politique de "vacances actives" pour les touristes et les congressistes.**

#### • **Equipements-services**

La régionalisation de différents services ou équipements est en cours ou réalisée (la PC, les SIGE, ORP-RAS, SIT). Elle ne peut se mettre en oeuvre que sur la base d'une concertation bien organisée afin d'éviter les effets pervers (lenteurs administratives, mauvaise redistribution dans la "couverture" du territoire, etc.).

Après que le projet de l'hôpital de Sully ait été écarté, la tendance s'oriente tout d'abord vers la promotion d'une meilleure collaboration entre les hôpitaux existants puis, à terme, la mise en oeuvre d'un hôpital unique pour la région. L'implantation de cet équipement devra faire l'objet d'une concertation plus large afin d'éviter des querelles de clocher qui sont apparues à son encontre.

Enfin, le besoin d'une patinoire régionale est exprimé. Celle-ci pourrait être combinée dans le cadre de la mise en oeuvre d'une salle polyvalente, pour certains de celui de Lémanparc

- **mettre en place une entité de gestion unique pour les infrastructures hospitalières et réaliser à terme un hôpital unique,**
- **étendre la rationalisation des organismes et équipements intercommunaux,**
- **réaliser une grande salle polyvalente,**
- **réaliser une patinoire régionale,**
- **développer les domaines liés à une formation spécialisée : recherche opérationnelle, écoles-PME...**

#### • **Organisation du territoire**

Pour une région aussi dense et relativement urbaine, la Riviera compte un grand nombre

d'habitations individuelles qui consomment énormément d'espace. Le territoire est perçu dans son exigüité et les difficultés que sa configuration particulière engendre sont mal ressenties. L'urbanisation a crû de manière anarchique, notamment sur les communes des hauts : la spéculation immobilière n'est pas étrangère à ce phénomène car elle a contribué à appauvrir l'animation sociale et l'activité commerciale des centres urbains.

En tout état de cause les communes de la Riviera ne possèdent plus beaucoup de grands espaces libres pour la construction. Ainsi le potentiel de développement est relativement limité et en cela, mérite une certaine réflexion. A cet effet, un organisme régional a été souhaité pour suivre la mise en oeuvre d'une stratégie de gestion et de développement des territoires urbains et ruraux.

Une zone de verdure intercommunale a été légalisée par le passé. Il est souhaitable d'en poursuivre la préservation pour assurer la permanence d'une coupure verte au coeur du tissu urbanisé. Par ailleurs, l'assouplissement des lois s'appliquant aux territoires ruraux doit permettre de soutenir plus efficacement les agriculteurs, agir sur les espaces ruraux abandonnés par l'agriculture, réhabiliter des bâtiments agricoles et promouvoir le tourisme vert.

- **mettre en valeur le patrimoine bâti et non-bâti,**
- **mettre en oeuvre un concept de développement commun,**
- **préserver la zone de verdure intercommunale,**
- **saisir l'opportunité de l'assouplissement des lois appliquées sur les territoires ruraux (LAT, LPPL,...)**